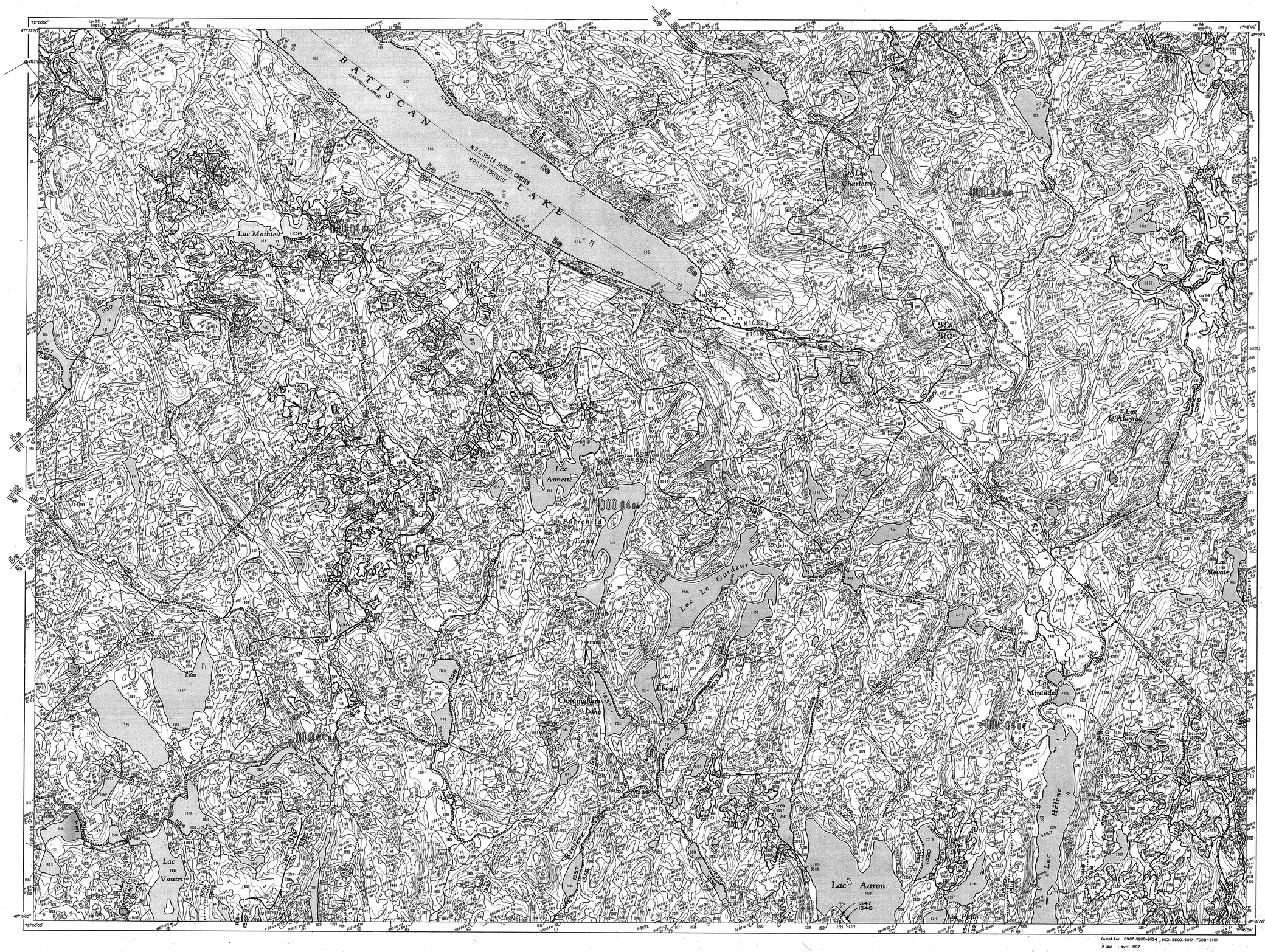

Compt. for. 8907-9208-9534 ; 5001-5507-6017-7008-8101

À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	c
Coupe avec protection de la régénération	cr
Coupe par bandes alternées	cb
Coupe progressive d'ensemencement	cp
Coupe à diamètre limite	cd
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cdd
Coupe de sécurité	cs
Brûlage dirigé (brûlé ou à plat)	bd
Plantation à racines nues	pr
Plantation en récipients	pc
Ensemencement	e
Dégagement	d
Éclaircie commerciale	ec
Récolte dans les tiges isolées (détérioration)	r

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (S)
— à sapin et épinette blanche	R (SE)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— à pin rouge	R (PR)
— à pin gris	R (PG)
— à thuya (cèdre)	R (T)
— à pruche	R (PR)
— à mélèze	R (M)
Pessière	P
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portion résineuse)	P (E)
— à thuya (cèdre)	P (T)
— à pruche	P (PR)
— à pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— à pin rouge	P (PR)
— à pin gris	P (PG)
— à sapin et/ou épinette	P (SE)
— (sapin et/ou épinette blanche)	P (SE)
— (pionnière de bouleau)	P (P)
— (pionnière de bouleau blanc)	P (PB)
Sapinière	S
— (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portion résineuse)	S (S)
— à thuya (cèdre)	S (T)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— à pin rouge	S (PR)
— à pin gris	S (PG)
— à mélèze	S (M)
— à sapelle	S (SA)
Pinède à pin blanc	PB
— — avec pin rouge	PB (PR)
— — avec épinette rouge (épinette noire occupent plus de 75% de la portion résineuse)	PB (E)
— — avec thuya (cèdre)	PB (T)
— — avec pruche	PB (PR)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — avec pin gris	PB (PG)
— — avec mélèze	PB (M)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (SE)
— — (plantation)	PB (P)
Pinède à pin rouge	PR
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	PR (R)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — avec thuya (cèdre)	PR (T)
— — avec pruche	PR (PR)
— — avec pin gris	PR (PG)
— — avec mélèze	PR (M)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (SE)
— — (plantation)	PR (P)
Pinède à pin gris	PG
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	PG (R)
— — avec thuya (cèdre)	PG (T)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — avec pin rouge	PG (PR)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)
— — avec pruche	PG (PR)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (SE)
— — (plantation de thuya)	PG (P)
Pruchaie	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — à pin gris	Pr (PG)
— — à pin rouge	Pr (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (SE)
— — (plantation)	Pr (P)
Mélèzaie	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	M (M)
— — à thuya (cèdre)	M (T)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	M (PB)
— — à pin gris	M (PG)
— — à pruche	M (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	M (SE)
— — (plantation de mélèze européen)	M (E)
— — (plantation de mélèze japonais)	M (J)
— — (plantation de mélèze hybride)	M (H)
— — (plantation de mélèze laricin)	M (L)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg R)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb R)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr R)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E R)
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S R)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E R)
— — — avec pin blanc	BB (Pb)	BB (Pb R)
— — — avec pin rouge	BB (Pr)	BB (Pr R)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec sapin	BJ (S)	BJ (S R)
— — — avec pin blanc	BJ (Pb)	BJ (Pb R)
— — — avec pin rouge	BJ (Pr)	BJ (Pr R)
Peuplierais avec sapin	Pe (S)	Pe (S R)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (Pb R)
— — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (Pg R)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E R)
— — avec mélèzes	Pe (M)	Pe (M R)
Cédraies avec sapin	Cd (S)	Cd (S R)
Frênaies avec sapin	Fr (S)	Fr (S R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F R)
— — — sur station ombragée	M (FS)	M (FS R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F1
— d'essences tolérantes	F2
— d'essences tolérantes (plantation)	F2 (P)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
Bouleaux à bouleaux jaunes	BJ
Peuplierais	Pe
Cédraies	Cd
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cd (BB)
— à bouleaux jaunes	Cd (BJ)
— à feuillus d'essences intolérantes	Cd (F1)
— à feuillus d'essences tolérantes	Cd (F2)
Plantation d'érable à sucre	Pl (Es)
— de chêne rouge	Pl (Cr)
— de peuplier	Pl (Pe)
— de peuplier hybride	Pl (Ph)
— de tilleul d'amérique	Pl (Ta)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumelé

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Infrastructure
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cp
Coupe partielle par bandes	cp
Coupe partielle plus épidémie légère	cp
Chablis partiel	ch
Chablis grave	ch
Épidémie légère	ep
Brûlé partiel	br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mûrissant

⊖	10 à 50 %
⊗	51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	cf
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE
10 (Jeune)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (Jeune)	70-70 (Jeune)
90-30	90-50
90-50	90-70
90-90	90-90
90-70	90-90

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jeune inégalienne) — Peuplé dominant de haut indéterminé, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux inégalienne — Peuplé dominant de haut indéterminé, majorité des tiges centrales de 60 ans. Autres peuplements majorité des tiges vert plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	Vide
Moyenne	31 à 60 %	1
Forte	61 à 90 %	2
Abrupte	91 % et plus	3
Inaccessible	Sommet	4

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : G.L.A.I.S., MONREL & ASS.
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1D1D1 (3) 50m (1) — S — station; D1 — classe de pente; D1 — classe d'âge; 50m — classe de hauteur; (3) — densité; (1) — sous groupe d'essences; S1 — groupement d'essences

R (1) c1 b3 101 — R — type de couvert; (1) — classe de pente; c1 — classe d'âge; b3 — classe de hauteur; 101 — classe de densité; (1) — sous groupe d'essences; c1 — type de couvert

Carte forestière : Photographie aérienne : 1987
Année de publication : 1988
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/8/87
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative : 3
Unité de gestion : 31-1
Unité d'aménagement :
Unité de sondage : *

Mode de tenure ou de gestion : 000 04 04
Bloc d'aménagement :
Concessionnaire ou autres :
Bassin hydrographique : 31 00 *
Bassin primaire :
Bassin secondaire :
Unité de gestion privée :
Municipalité : 20 900
Division de recensement :
Municipalité :
Cadastre :
Parcelle : 1340 *
Région écologique : 6F *
Municipalité régionale de comté : M.R.C. 378 PORTNEUF *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-P-9	21-M-12		21-M-11
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-P-8	21-M-5		21-M-6
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-P-1	21-M-4		21-M-3

21 M/5 S.O.